



Le 30 mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

RÉMUNÉRATION

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

LOGEMENT

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

LOYERS

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Arseneau

L'hon. M. Allain

M. K. Arseneau

L'hon. M. Allain

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M. Steeves

L'hon. M. Steeves

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

LOGEMENT

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

[Traduction]

RÉMUNÉRATION

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous avons appris aujourd'hui, ce matin en fait, que le premier ministre s'accorde une augmentation de salaire de 15 % — une augmentation de salaire de 15 % — et accorde à ses ministres une augmentation de salaire de 10 %. Et ce, dans un contexte où il vient de terminer la négociation de différentes conventions collectives en vertu desquelles les travailleurs — le personnel infirmier et les employés du gouvernement — obtiendront une augmentation de 15 % échelonnée sur cinq ans.

Le premier ministre fait augmenter son salaire de 15 % tout de suite, dès le 1^{er} avril. Monsieur le premier ministre, éprouvez-vous des difficultés à assumer le coût de la vie? Est-ce bien de cela qu'il s'agit? Est-ce bien de cela qu'il s'agit? De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont dans une situation difficile ; pourtant elles n'obtiennent pas une augmentation de salaire de 15 % dès le premier jour, soit le 1^{er} avril. Pouvez-vous nous expliquer les raisons d'une telle augmentation?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il s'agit du comble de la tromperie de la part du chef de l'opposition — le comble de la tromperie. Toutefois, je sais qu'il est passé maître en la matière, car les faits ne correspondent pas vraiment à ce qui sort habituellement de sa bouche.

Monsieur le président, les mesures de restriction des salaires sont en place depuis 2016 ; des mesures en vertu desquelles les salaires des ministres du Cabinet ainsi qu'au sein du Cabinet du premier ministre ont été réduits de 10 % et de 15 %. Il s'agissait d'une initiative du premier ministre Gallant pour montrer qu'il prenait des mesures pour gérer les finances de la province. La mesure législative sur le gel des salaires des parlementaires expire le 31 mars.

Savez-vous quoi, Monsieur le président? Nous avons publié le communiqué. Nous n'avons pas attendu qu'il arrive quelque chose et que l'opposition nous accuse de cacher l'information. Nous avons publié le communiqué pour annoncer que la mesure législative expirera le 31 mars et que nos salaires seront ramenés aux niveaux de 2016.

Si vous voulez faire une comparaison, faites-le par rapport aux autres provinces, car nous l'avons fait avec tout le monde. Nous avons comparé les niveaux des salaires avec ceux des autres provinces de l'Atlantique et nous avons dit : D'accord, à quel niveau nous situons-nous?

Monsieur le président, disons simplement la vérité. C'est tout ce que nous pouvons demander au chef de l'opposition.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, ce qui est drôle, c'est que le premier ministre accepte les mesures que notre gouvernement avait prises parce que cela lui convient en ce moment. Il y trouve maintenant son compte. Il aurait pu et il aurait dû proposer des changements à la mesure législative prise à l'époque. Le salaire aurait pu être augmenté sur cinq ans, comme c'est le cas pour les employés permanents et le personnel infirmier. Le premier ministre aurait aussi pu prolonger davantage le gel des salaires, car nous avons des défis importants à surmonter, dans un contexte où 20 000 personnes de plus dans la province ont recours aux banques alimentaires. Dans notre province, il y a des gens qui sont aux prises avec des difficultés. Ils n'ont pas les moyens de payer le prix à la pompe. Il semble que le premier ministre ne puisse pas non plus payer le prix à la pompe, ce qui explique l'augmentation de 15 % qu'il compte s'accorder.

Pourquoi approuvez-vous les mesures que nous avons prises? Est-ce parce que vous y trouvez votre compte? Est-ce parce que vous obtiendrez une augmentation de salaire, soit une hausse de salaire, de 15 % le 1^{er} avril? Expliquez cela aux gens du Nouveau-Brunswick, car vous êtes totalement coupé de la réalité.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le théâtre se poursuit. Le chef de l'opposition le sait très bien, alors je peux répéter ce que je viens de dire. Toutefois, il sait exactement de quoi il s'agit.

Par souci de transparence, nous avons publié un communiqué pour que tout le monde sache que la mesure législative sur le gel des salaires prendra fin et que les salaires retrouveront les niveaux de 2016. En plus, quelle a été l'évolution du taux salarial depuis lors? Aucune. Il n'y a eu aucun rajustement depuis lors — je suppose que cela remonte à l'époque des députés provinciaux en 2008 — et il n'y en a toujours pas.

Le chef de l'opposition devrait faire preuve d'honnêteté. Il devrait vraiment faire preuve d'honnêteté au lieu de chercher à présenter les faits sous un angle négatif, car il sait très bien que ce qu'il dit n'est pas vrai. En fait, il pense ainsi : Ah, je peux faire des gains politiques ; je peux travestir les faits, car c'est ce que je fais le mieux.

Oui, Monsieur le président, le chef de l'opposition est vraiment doué pour cela. Toutefois, les faits se passent de commentaires. Je sais que le Comité d'administration de l'Assemblée législative, à savoir ses membres, procédera à une révision. Toutefois, je dirais qu'il faut examiner les comparateurs et se demander : Qu'avons-nous vraiment fait? Nous sommes revenus aux niveaux de salaires de 2016.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, il y a tellement d'enjeux dont nous devons discuter, parce qu'ils rendent la vie plus difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, parce que c'est à son avantage d'augmenter son salaire de 15 % le 1^{er} avril, le premier ministre est d'accord avec le projet de loi que nous avons déposé en 2016. En 2016, Monsieur le président, lorsque le projet de loi a été déposé, personne n'avait prévu, premièrement, une pandémie, et, deuxièmement, les difficultés découlant de la pandémie et l'augmentation du coût de la vie que subissent les gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, le premier ministre augmentera-t-il de 15 % les salaires de tous ses fonctionnaires le 1^{er} avril? Augmentera-t-il de 15 % l'aide au revenu le 1^{er} avril? Donnera-t-il une aide financière de 15 % à celles et ceux qui ne peuvent pas payer le prix à la pompe pour leur permettre d'en absorber la hausse? Il pourra l'absorber, car, à partir du 1^{er} avril, il se donne une augmentation. Expliquez cela aux gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je me souviens, Monsieur le président, de la discussion à cet égard lorsque la mesure en question a été prise sous le gouvernement libéral précédent. Il était question d'une réduction de 15 % ou de 10 % des traitements des ministres et du premier ministre. Il ne s'agit pas non plus du traitement. Je sais que c'est ainsi que le premier ministre Gallant l'avait expliqué à ce moment-là, mais ce n'est pas cela. Il s'agit en fait de la portion du rajustement prévu pour les ministres ou le premier ministre ; il n'est donc pas question de tout le traitement. Je suis sûr que le chef de l'opposition le sait, mais qu'il omet intentionnellement de le dire, car c'est aussi ce qu'a fait le premier ministre précédent, M. Gallant. Toutefois, le premier ministre précédent a omis intentionnellement beaucoup de choses. Nous en sommes bien au courant.

Je me demande pourquoi le gouvernement précédent a mis en place la mesure législative pour cinq ans. C'est ce qu'ont fait les parlementaires en question. Ils ont mis en place la mesure législative pour cinq ans, et elle expire le 31 mars. Nous avons dit : Eh bien, que faire de la mesure? Nous la laisserons expirer, car nous revenons aux niveaux de 2016. Il n'y a eu aucun rajustement à cet égard. Il n'y a eu aucun rajustement pour les parlementaires. Voilà ce que fera le CAAL. Il examinera la mesure législative. Il ne s'agit donc pas d'une décision politique. En 2016, la décision a été prise d'en faire un enjeu politique et de faire croire qu'il s'agissait d'autre chose.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Questions orales

[Original]

LOGEMENT

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'imagine que nous aurons encore plusieurs discussions sur ce dont nous venons de parler, mais je veux passer à un dossier qui touche de très, très près les gens du Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre est le gestionnaire de tous les dossiers du gouvernement, donc j'aimerais qu'il nous explique quelque chose. En mai 2019, le gouvernement avait annoncé un plan pour améliorer la situation du logement abordable. C'était un plan de trois ans. La province allait investir, avec le fédéral, 63 millions de dollars sur trois ans. La troisième année arrivera à échéance en mai 2022. Nous sommes donc tout près de cette échéance. J'aimerais que le premier ministre nous dise combien d'unités de logement abordable ont été créées en trois ans. Combien d'argent le gouvernement a-t-il investi? Quelle était la situation à l'époque? Comment s'est-elle améliorée depuis trois ans?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je sais que l'opposition aime pointer du doigt, et savez-vous quoi? Il revient à l'opposition de nous obliger à rendre des comptes.

Nous réalisons certainement des progrès à l'égard des logements du ministère du Développement social. Nous faisons continuellement fond sur divers éléments de base par le moyen de logements subventionnés, de subventions au loyer et de toutes sortes de programmes en vue de disposer du plus grand nombre de logements abordables possible. Lorsque j'étais ministre du Développement social, je savais que nous avions presque le même nombre de logements que la Nouvelle-Écosse. Étant donné la différence de population, à mon avis, nous nous efforçons de faire notre part. Nous devons effectivement en faire davantage, et je sais que le ministre du Développement social travaille diligemment à faire construire de bons logements abordables. De plus, de très nombreuses personnes du secteur privé ont participé au processus pour nous aider.

Nous obtiendrons les chiffres que demande le député d'en face, Monsieur le président. Nous prenons note de la question et nous obtiendrons les chiffres exacts dans les plus brefs délais pour les lui donner. Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, bien franchement, il y a là beaucoup de vétilles. En fait, j'ai été très content que ce soit la ministre de la Santé qui a pris la parole, car c'est elle, en tant qu'ancienne ministre du Développement social, qui a annoncé le plan de trois ans en 2019.

Je rappelle au gouvernement et au premier ministre que, lorsque le plan a été annoncé, le gouvernement devait utiliser 6,8 millions de dollars répartis sur 3 ans pour créer

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

151 nouveaux logements abordables. Il devait faire rénover et réparer 5 100 logements locatifs en investissant 26 millions. À mon avis, en raison de ce que nous savons maintenant au sujet de la crise du logement abordable et de la crise des loyers, il est essentiel que nous sachions si ces objectifs ont en fait été atteints. Des fonds ont été prévus au budget pour les atteindre. J'aimerais que le premier ministre nous dise clairement que nous recevrons les chiffres exacts dans les plus brefs délais.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, il est bien de voir que le chef de l'opposition a le goût d'exiger des renseignements aujourd'hui. Savez-vous quoi? Nous obtiendrons les chiffres dans les plus brefs délais. Nous ne voudrions pas que le chef soit déçu, Monsieur le président.

La situation est grave. Des gens ont besoin d'un logement. Nous en sommes conscients, et nous aimerions qu'ils puissent en obtenir un du jour au lendemain. Toutefois, un plan avait été présenté en collaboration avec le gouvernement fédéral, mais, bien sûr, comme nous le savons tous, le gouvernement fédéral retient la construction de la plupart des logements jusqu'à la fin d'un projet, jusqu'à ses dernières années. Toutefois, nous avons pris des engagements et nous faisons tout notre possible pour les respecter.

Je m'assurerai que le chef de l'opposition recevra les chiffres dans les plus brefs délais, car nous aimons faire preuve de transparence, Monsieur le président. Merci.

LOYERS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je remercie la ministre d'avoir pris l'engagement de fournir les renseignements, mais je lui demanderai de définir véritablement le mot « transparence », car, à mon avis, le gouvernement actuel ne fait pas vraiment preuve de transparence.

Comme nous le savons, nous vivons une crise des loyers dans la province. Nous savons que quelques facteurs jouent un rôle dans la crise des loyers que nous vivons. Premièrement, le gouvernement n'a rien fait pour apaiser la douleur causée par la dérive des loyers. Deuxièmement, l'évaluation foncière des immeubles a augmenté en moyenne de 42 % l'année dernière. Des investisseurs achètent des propriétés dans la province et ils veulent récupérer le plus d'argent possible le plus rapidement possible.

Ma question est essentiellement la suivante : Le gouvernement est-il déterminé à investir dans le logement abordable pour remédier à la situation?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. Oui, nous avons instauré un plafond concernant les augmentations de loyer

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pour assurer une protection aux gens du Nouveau-Brunswick qui en ont besoin, évidemment. Les loyers peuvent seulement être augmentés une fois tous les 12 mois. Il faut donner un avis de six mois avant une augmentation de loyer. La *Loi sur la location de locaux d'habitation* est en vigueur. En fait, savez-vous quoi? Si vous voulez, je peux vous fournir le numéro pour les services pour les locataires et les propriétaires. Les gens peuvent composer le 1 888 762-8600 ou envoyer un courriel à l'adresse <jeloue@snb.ca>.

Toutefois, il demeure que nous avons effectivement instauré un plafond concernant les augmentations de loyer et que nous l'avons fixé en fonction de la variation de l'IPC pour l'an dernier, qui correspond à une augmentation de 3,8 %. Nous pensions que c'était raisonnable et que cela aiderait les gens. Je pense que cela aidera les gens. La mesure mettra fin aux réno-éviictions. Nous avons également présenté ou nous présenterons une mesure législative qui mettra fin aux réno-éviictions — point à la ligne. Savez-vous quoi? Si un propriétaire veut expulser un locataire, il lui faudra un motif valable. Le gouvernement actuel a pris un certain nombre de mesures pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà notre mission, Monsieur le président. Nous visons la protection des gens du Nouveau-Brunswick.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, pour ce qui est du plafond concernant les augmentations de loyer, le gouvernement a créé un gâchis. Je pense que la décision a été prise à la dernière minute avant que le budget n'ait été déposé, car, selon un rapport interne du gouvernement, il n'y avait aucun problème ni aucune préoccupation concernant le contrôle des loyers. Ensuite, le gouvernement a soudainement lancé l'idée d'un contrôle des loyers, lequel aurait dû être instauré il y a deux ans. Lorsque le plan de contrôle des loyers est par la suite soulevé, le premier ministre ne sait pas de quoi il parle et ne peut pas en expliquer le fonctionnement. Il demande à son ministre d'essayer d'expliquer comment cela fonctionnera.

Le projet de loi a maintenant été présenté, mais la mesure prendra seulement effet le 1^{er} juin ; donc, pour les six premiers mois, le tout se fait de façon volontaire. Les gens qui, pendant ces six mois, ont payé un loyer qui avait fait l'objet d'une augmentation supérieure au plafond fixé auront beaucoup de mal à récupérer leur argent. Le gouvernement actuel a fait du contrôle des loyers un vrai gâchis. Veuillez expliquer comment le tout fonctionnera.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, vraiment, le tout est assez simple. Le plafond sur les augmentations de loyer est de 3,8 % et il prend effet le 1^{er} janvier — il est rétroactif au 1^{er} janvier. Il y a une nuance concernant les détails et la façon dont il est appliqué, mais l'important, c'est que le plafond est rétroactif au 1^{er} janvier.

Toutefois, voici une nouvelle éclair pour le chef de l'opposition : l'économie de la province connaît sa croissance la plus rapide depuis des générations. Notre province suscite

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

maintenant plus d'intérêt qu'elle n'en suscite depuis des années, plus qu'au cours des 10, 20, 30 ou 40 dernières années.

Le chef de l'opposition ne sait tout simplement pas comment gérer le tout, car il ne peut pas croire que, pendant le mandat du gouvernement actuel, malgré une pandémie, la chance nous sourit ainsi dans notre province. Nous constatons que plus de gens que jamais viennent ici et investissent dans la province. Nous constatons que les gens viennent s'installer ici plus que jamais. Nous constatons plus de constructions que jamais, et le chef de l'opposition ne sait tout simplement pas comment gérer le tout. Eh bien, nous sommes fiers d'être du Nouveau-Brunswick et nous sommes fiers du fait que le Nouveau-Brunswick a le vent dans les voiles. Voyons si le chef de l'opposition parvient à suivre, Monsieur le président.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, Monsieur le président, je regarde les parlementaires du côté du gouvernement applaudir le premier ministre et je me dis que ce sont à peu près les seules personnes dans toute la province qui applaudissent ce premier ministre.

Nous voulons davantage de croissance économique. Nous voulons voir davantage d'investissements. Cependant, nous voulons aussi voir tout le monde en bénéficiant au Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, cela inclut les gens qui ne peuvent pas se permettre de payer leur loyer parce qu'il a augmenté de 300 \$, de 400 \$, de 500 \$, de 600 \$, de 700 \$ ou de 800 \$ par mois.

C'est le cas de plusieurs personnes, parce que, tout d'abord, ce gouvernement ne s'est pas occupé du dossier pendant trois ans. Tout à coup, il arrive avec un mécanisme de contrôle des loyers qu'il ne peut même pas expliquer lui-même. Car, il arrive au milieu de l'année civile pour mettre en place un contrôle. Il n'a pas investi dans le logement abordable. Les gens ont de la difficulté, et le premier ministre chante sa chanson ; il dit que tout va bien. Les gens ont de la difficulté, et le gouvernement doit les aider. Allez-vous les aider, Monsieur le premier ministre?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que le chef de l'opposition a lu le budget. Il s'agit du plus gros budget que la province ait jamais eu. C'est le budget le plus progressiste que nous ayons vu jusqu'ici. Nous avons réglé des questions et nous continuerons de le faire, je dirais, notamment en prenant des mesures par rapport à certains des coûts liés aux soins à domicile et en augmentant l'indemnité de kilométrage

Questions orales

pour que le personnel des services de soins à domicile et des services extra-muraux dans notre province ait les moyens de s'occuper des patients dans des régions éloignées. Nous avons réduit les taxes et impôts. Nous avons modifié les règles liées à Développement social, en augmentant le plafond du traitement que peuvent toucher les bénéficiaires d'aide sociale sans que leurs prestations soient assujetties à la récupération. Nous avons aidé les gens à maints égards et nous continuerons à le faire.

Alors, suivre l'essor immobilier... Waouh. C'est nouveau pour le Nouveau-Brunswick. C'est enthousiasmant et c'est un défi. Nous surmonterons les défis et continuerons de travailler avec les constructeurs. Monsieur le président, l'une des choses qu'ils ont dites, c'est que, s'ils ne payaient pas autant d'impôts, ils construiraient davantage. Devinez quoi! Nous prenons des mesures à cet égard.

GOVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, lorsque le ministre des Gouvernements locaux est au pied du mur, il accuse les autres d'avancer des théories complotistes. Or, il y a un type aux États-Unis qui avait l'habitude de faire cela, et nous savons comment l'histoire s'est terminée.

Monsieur le président, les biens immobiliers d'Irving sont des biens privés. Ils appartiennent à l'entité 44. Il avait toujours été prévu dans le plan original que ces biens feraient partie de l'entité 40. Lorsque les médias ont posé la question au ministre, il a dit que les terres de la Couronne devaient faire partie de districts ruraux. Il a dit qu'il ne disposait d'aucun détail sur les biens. Il a même fait de ses propres fonctionnaires ses boucs émissaires, en disant que c'était le service de cartographie qui avait pris la décision.

Ce que je veux savoir, Monsieur le ministre, c'est qui a autorisé la décision. Qui a pris la décision définitive de retirer les biens en question de l'entité 44 et de les intégrer dans un district rural?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président. Dans le livre blanc, un certain nombre des terrains en question ont été intégrés dans des districts ruraux. Lorsque le travail sur les biens immobiliers était en cours, le principe consistait à garder les terrains ruraux dans des territoires ruraux. Il s'agit d'un concept étranger pour le député de Tracadie, car il croit, de toute évidence, que tout devrait faire partie d'une entité ou d'une municipalité.

Rien n'est plus rural que les terres de la Couronne et de vastes parcelles de terrain vacant. Nous avons cherché à savoir s'il y avait des bâtiments ou si des électeurs seraient coupés de l'entité. Si tel était le cas, les terres restaient dans l'entité. Voilà l'approche adoptée à l'échelle provinciale.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Le comité de transition a pris les décisions et a fait les demandes. Les gens de l'opposition lancent de gros chiffres en l'air, mais il faut les mettre dans leur contexte. Il s'agit d'un huit-centième de l'assiette fiscale. Voilà de quoi parle le député.

Monsieur le président, la réforme de la gouvernance locale va de l'avant pour la prochaine génération.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le ministre a tort. Le comité de transition n'a pas pris la décision en question. Le maire de Sackville et le comité ignoraient que les terrains avaient en fait été retirés de l'entité 44 et intégrés à un district rural. Cela n'a absolument aucun sens.

Je pense que l'objet est simplement d'éviter en fait de payer des taxes et impôts dans l'entité 40. Le ministre ou le gouvernement a présenté hier 15 nouveaux projets de loi, dont pas un seul ne vise à aider financièrement les municipalités dans l'application de la réforme. L'argent provenant des impôts que les propriétaires des terrains en question sont censés payer aurait aidé l'entité 44, et, maintenant, cet argent sera versé dans les coffres du gouvernement. L'entité veut que ces terrains fassent partie de son territoire.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à réintégrer les terrains en question dans l'entité 40?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, le Parti libéral... Finalement, nous voyons... Il n'y a malheureusement pas de candidats à la direction du parti ici, aujourd'hui.

Nous avons un plan de réforme. Les cartographes travaillent à ce dossier. Monsieur le président, regardons le dossier de la gouvernance locale. Nous voulons réduire les chevauchements ; nous voulons être efficaces. Lorsque nous faisons des transferts et lorsque nous déterminons les frontières, nous donnons cela aux comités de transition. Ces derniers ont certainement travaillé au dossier.

Questions orales

Ce que nous dit le député de Tracadie-Sheila aujourd'hui, cela ne fait pas de sens. Tout ce que nous pouvons lire dans les médias, ce n'est pas toujours la vérité. Vous avez posé la question, et je vous ai donné une réponse. Ce sont les comités de transition qui ont pris les décisions, en coordination avec les cartographes, Monsieur le président. C'est pour cette raison que les membres des comités de transition ont leur mot à dire. Voilà la différence entre l'opposition et nous : Nous travaillons avec les collectivités. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, la réforme de la gouvernance locale est censée être un moyen d'autonomiser nos collectivités. Or, l'attitude et l'improvisation du ministre dans ce dossier, depuis décembre, me laissent perplexe. Échéances arbitraires, décisions arbitraires, réponses bêtes à des questions légitimes et improvisation ; cela laisse présager que le ministre a perdu le contrôle du dossier. La coopération et la bienséance semblent avoir été remplacées par la défensive hostile et une écoute sélective.

Bien que l'idée de la réforme ait été bien accueillie, son exécution met en péril ces efforts dans l'ensemble de la province, même chez les gens convaincus. Plusieurs entités demandent à ce que les délais soient prolongés afin de pouvoir poursuivre des discussions constructives pour le bien de leur collectivité. Le ministre sera-t-il à l'écoute? Voici ma question au ministre : Qui mène cette réforme? Si c'est encore lui, pourquoi ce changement d'attitude et d'ouverture?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est une très bonne question de la part du député d'en face. Je peux vous dire que nous travaillons avec nos collectivités. Nous ne faisons aucune improvisation. Comme vous le savez, nous avons un calendrier énergique. Au cours de la dernière année, nous avons consulté les gens et mis en place des comités de transition.

Est-ce facile de faire du changement? Non, ce ne l'est pas. Nous l'avons vu hier, avec la question de la députée de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, à propos de Lac Baker. Est-ce facile? Est-ce facile de faire des concessions puis de changer et de travailler avec une autre entité? Ce n'est pas facile. Ce sont de grosses décisions, mais c'est un leadership que nous prenons maintenant. Nous l'avons pris. Les délais que nous avons mis en place sont, en effet, serrés. Certaines personnes demandent du temps. Si nous donnons plus de temps, cela peut aussi être un désavantage. C'est pour cette raison que nous allons de l'avant. Nous décidons pour la prochaine génération et non pour celle d'aujourd'hui. Merci beaucoup, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Toutefois, pour que les choses soient bien faites, il faut parfois du temps. Il faut laisser ce temps. J'ai confiance en nos leaders communautaires. Ils vont travailler dans la bonne direction si nous les laissons travailler à un rythme soutenable, Monsieur le président.

L'autre improvisation du gouvernement est dans la délimitation des territoires et dans l'extraction de la majorité des territoires contenant des ressources des limites municipales des entités proposées. Cette réforme doit avoir comme but ultime des collectivités plus résilientes, plus viables et plus démocratiques. Or, des collectivités sans ressources et sans pouvoir de décision ne pourront pas s'épanouir à leur image et seront condamnées à un rôle de gestion administrative sans autodétermination et sans démocratie réellement participative. Les pâturages et la foresterie communautaires, la collaboration avec les communautés autochtones, le développement régional et la lutte contre le changement climatique dépendent de l'autodétermination relativement aux ressources locales.

Cette réforme a-t-elle toujours comme but la résilience et la viabilité de nos collectivités? Si oui, le ministre...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député. Le temps est écoulé, Monsieur le député. Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

Comme nous le savons, Monsieur le président, nous allons de l'avant dans le sens de la réforme. Pourquoi? Parce que nous menons la même réforme depuis 60 ans maintenant. Nous parlons de réforme depuis 25 ans. Est-il facile d'aller de l'avant? Ce ne l'est pas. Cependant, j'ai une confiance totale dans les gens du Nouveau-Brunswick, car je crois que nous réussirons à mener à bien la consultation, les changements et l'évolution du partenariat entre le gouvernement provincial et les gouvernements municipaux.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, il y a eu un déficit démocratique. Trente pour cent des gens du Nouveau-Brunswick qui vivent en milieu rural n'avaient pas accès au vote. Maintenant, ils y auront accès. Le 28 novembre 2022, il y aura des élections spéciales. Ils pourront voter, et ils auront enfin leur mot à dire sur leur qualité de vie. Voilà la raison. Le premier ministre voulait aller de l'avant. Nous allons de l'avant. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent aller de l'avant parce qu'ils savent que c'est la bonne chose à faire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, lors de la préparation du budget, chaque section d'un ministère présente ses demandes afin qu'elles soient prises en compte dans le budget. Lors de la présentation du budget, le gouvernement conservateur n'a prévu dans le budget aucune somme liée à la lutte contre la COVID-19, même si nous sommes toujours en pleine pandémie et que nous voyons ce qui se passe ailleurs. La ministre de la Santé peut-elle confirmer si c'est elle, le ministre des Finances ou le premier ministre qui a exigé qu'aucune somme liée à la pandémie de COVID-19 ne soit prévue dans le budget, à la suite des recommandations du ministère de la Santé?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Eh bien, vous savez quoi? Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. En fait, des fonds sont affectés à la gestion de la COVID-19 au chapitre du budget. Une somme de 20 millions de dollars sera consacrée à l'immunisation. Je ne sais pas depuis quand 20 millions n'équivalent à aucune somme, car, pour moi, 20 millions représentent une sacrée somme d'argent. Or, si vous êtes un Libéral, une telle somme n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan parce que, vous savez, vous augmentez les taxes et impôts. Toutefois, savez-vous quoi? Nous n'augmentons pas les taxes et les impôts. Nous sommes déterminés à réduire les taxes et impôts, à améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick, et nous le faisons aussi en les protégeant de la COVID-19. Vingt millions de dollars pour l'immunisation, ce n'est pas de la menue monnaie. C'est de l'argent réel et concret.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : De plus, savez-vous quoi? Tout cela fait partie de ce que nous faisons ici, lorsque nous, de ce côté-ci de la Chambre, faisons le travail à l'intention des gens du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la vaccination est une chose, mais ce n'est certainement pas de l'aide pour les gens qui en ont besoin en temps de crise.

En 2019, le gouvernement conservateur a présenté sa stratégie sur le recrutement en soins infirmiers. Depuis cette annonce, le gouvernement a failli à sa tâche. En 2019, le gouvernement conservateur a éliminé le système des numéros de facturation pour les médecins et il l'a remplacé par un autre système. Depuis cette annonce, le gouvernement a failli à sa tâche.

Ces deux exemples datent d'avant le début de la pandémie, Monsieur le président. La ministre peut-elle nous expliquer ce qui se trouve dans le budget qui changera ce qu'elle n'a pas encore été capable de faire? Ou bien, Monsieur le président, avec l'augmentation de salaire que le premier ministre vient de lui donner, finira-t-elle par faire un meilleur travail?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Vous savez, Monsieur le président, j'ai le dos large et je vais bien.

Le député d'en face peut prendre rendez-vous avec moi, et nous pourrons passer en revue la longue liste des réalisations que nous avons menées à bien pendant notre expérience de la COVID-19. Le ministère n'a jamais cessé de travailler dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick — dans leur intérêt, Monsieur le président —, car nous n'abandonnons pas. Nous poursuivons nos efforts. Notre budget est un bon budget. Mon doux, la COVID-19 fait maintenant partie de notre réalité. Le virus figure parmi les cibles des services que nous fournirons par l'intermédiaire du ministère de la Santé, de nos régies régionales de la santé et d'EM/ANB. Nous continuerons de servir la population du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire du ministère de la Santé chaque jour de chaque année. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, en 2021, la ministre de la Santé a décidé de gérer elle-même l'embauche des médecins dans la province. Il manque plus de 35 médecins de famille, et ce, seulement dans le nord du Nouveau-Brunswick. La ministre a encore failli à sa tâche.

En 2021, la ministre de la Santé a promis que tous les gens du Nouveau-Brunswick auraient un médecin de famille. Entre 50 000 et 90 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont toujours pas de médecin de famille. La ministre a encore failli à sa tâche.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Qu'est-ce qui sera différent cette fois-ci, avec le nouveau budget? Qu'est-ce qui sera différent de l'échec du plan en santé que n'a pas été en mesure de réaliser la ministre? Ou bien, va-t-elle faire comme le dernier rapport annuel de son ministère et ne pas dépenser 168 millions de dollars en programmes, et ce, pendant que les gens du Nouveau-Brunswick en ont besoin?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, nous améliorons les services que nous fournissons aux gens du Nouveau-Brunswick. Vous savez, nous avons encore du travail à accomplir. Le député d'en face le sait. Des gens du Nouveau-Brunswick veulent un accès aux soins primaires, et nous déployons des efforts à cet égard pour arriver à transformer les services de soins de santé dans la province. Nous y arriverons.

Je suis très fière du ministère, car, depuis le début de la pandémie de COVID-19, pendant les confinements, les phases orange, les phases jaunes et les phases vertes, nous n'avons jamais cessé de travailler pour les gens du Nouveau-Brunswick. Le budget répondra aux attentes. Le réseau de services de santé primaires — les soins primaires — est un élément central du plan de santé publique. J'en suis très fière. Lorsque le plan se concrétisera — à l'heure actuelle nous travaillons sur les TI — et que nous le mettrons en oeuvre pour les gens du Nouveau-Brunswick, chaque personne aura accès à des soins de santé primaires, ce qui permettra d'affermir les fondements sur lesquels repose la santé de la population de notre province. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, pendant la période des questions... Tous les parlementaires savent certainement qu'il y a une liste de mots que nous ne devrions pas utiliser. À un moment donné, lorsque le premier ministre répondait à certaines questions, je pense qu'il s'est peut-être mal exprimé. Je tiens à dire que des mots comme « tromperie » ou « dire la vérité » ne seront pas tolérés. Je suggère que nous choisissons nos mots avec beaucoup de soin. Certains mots ne seront pas tolérés sur le parquet de la Chambre.

LOGEMENT

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Pendant la période des questions, le chef de l'opposition a posé une question sur les 151 unités destinées au logement prévues par Développement social. J'ai le plaisir de dire que 172 nouveaux logements abordables ont été réalisés depuis avril 2019, ce qui représente 3,5 millions de dollars en subventions d'investissement ponctuelles et plus de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

1 million de dollars en subventions de fonctionnement annuelles. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la ministre. Nous ferons valider de tels renseignements par un tiers parti, bien sûr. Puisque la ministre nous a enfin fourni des renseignements, nous voulons connaître la répartition des localités où les logements en question ont été construits. Les logements abordables en question ont-ils plutôt été réalisés dans le cadre d'un programme de logements subventionnés? Dans quelle collectivité? Quand cela a-t-il été fait? Nous avons besoin de détails. S'il y a une chose dont nous voulons être sûrs, c'est que les chiffres sont exacts. Nous voulons savoir exactement où sont les logements et qui les a payés. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Madame la ministre de la Santé, aimeriez-vous répondre?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, tout ce que je peux dire, c'est que nous serons heureux de fournir au député d'en face les renseignements qu'il demande.

